

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 28

Convocation du 16.02.2023
Affichage du 16.02.2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 16.02.2023, affichée le seize février 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme RADIGUET Angéline, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur COUDRAY Pascal est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.03.060

STATUTS DE LA REGIE GEMA ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CdC

Le Président expose : Comme suite à la délégation par conventionnement de la Compétence GEMA au Parc naturel régional du Perche, effective depuis la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2022, il convient, afin d'assurer l'application réelle de cette compétence par le Parc que celui crée une régie dotée de la seule autonomie financière régie dénommée : "Budget GEMA".

Cette régie a pour objet d'assurer l'exercice ainsi que le volet financier et budgétaire de la compétence gestion des milieux aquatiques comme définit dans les statuts du Parc naturel régional du Perche.

Le Président présente les projets statuts de cette régie. Il précise qu'il convient de désigné un représentant de la Communauté de Communes des Hauts du Perche chargé de siéger au sein du conseil d'exploitation de cette régie.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, après appel à candidature et après en avoir délibéré, de décider :

- **De désigner Monsieur Philippe BLOTTIERE titulaire et Monsieur Gilles ORY suppléant, appelés à représenter la CdC de Hauts du Perche et à siéger au sein de la régie « Budget GEMA » du Parc naturel régional des Hauts du Perche.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**
